

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ PLÉNIER
DU CONSEIL MUNICIPAL DE TRACADIE
SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Le lundi 28 juillet 2025
18h30**

Sont présents :	Denis Losier	Maire
	Pierre Morais	Maire suppléant
	Guy Basque	Conseiller
	Rita Benoit	Conseillère
	Thérèse Brideau	Conseillère
	Joanne Doiron	Conseillère
	Chantal Mazerolle	Conseillère
	Réaldine Robichaud	Conseillère
	Geoffrey Saulnier	Conseiller
	Dianna May Savoie	Conseillère
	Yolan Thomas	Conseiller
	Jean-Paul Loyer	Directeur général
	Joey Thibodeau	Greffier municipal

1. MOT DE BIENVENUE

Le maire appelle l'assemblée à l'ordre à 18h30 approximativement et fait la lecture de l'ordre du jour.

Un seul citoyen est présent.

Résolution: 2025-174-CP

Proposé par Rita Benoit

Appuyé par Joanne Doiron

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté avec l'ajout des points 4.1 « Sentier plein air », 4.2 « Mendiants - Superstore », 4.3 « Parc d'eau », 4.4 « Piste de danse au Marché Centre-Ville », 4.5 « Visite du premier ministre », 4.6 « Comité de l'environnement » et 4.7 « Terrain de jeux ».

ADOPTÉE

2. PRÉSENCES ET DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

La conseillère Joanne Doiron déclare un conflit d'intérêts pour le dossier 5 du point 5.2 « Article 68(1) g) Questions de litiges actuels ou potentiels touchant le gouvernement local ».

3. POINTS DE DISCUSSION

3.1 Modifications au Code de déontologie du conseil municipal.

Pour information et suivi.

Suite à la dernière réunion du Comité plénier, l'administration municipale présente une nouvelle ébauche pour modifier le Code de déontologie du conseil municipal. L'administration municipale recommande d'adopter un nouveau Code de déontologie plutôt que de modifier le Code de déontologie actuel étant donné le nombre de changements proposés.

Un membre du comité demande si un membre du conseil qui a fait une plainte peut voter sur sa propre plainte. L'administration municipale informe le comité que rien n'est prévu dans le Code de déontologie à cet effet.

Le maire Denis Losier et un membre du comité disent que le conseil municipal devrait suivre les recommandations de l'Ombud sur le délai pour déposer une plainte.

Un membre du comité dit qu'il y a des contradictions entre l'article 20 et l'alinéa 37 a) du Code de déontologie.

Résolution: 2025-175-CP

Proposé par Réaldine Robichaud

Appuyé par Geoffrey Saulnier

QU'il soit donné comme directive à l'administration municipale de vérifier si un membre du conseil qui a déposé une plainte a aussi le droit de vote sur ladite plainte.

ADOPTÉE

Résolution: 2025-176-CP

Proposé par Réaldine Robichaud

Appuyé par Geoffrey Saulnier

QU'il soit recommandé d'accepter les recommandations de l'administration municipale.

ADOPTÉE

3.2 Modification à la politique de travail du personnel non syndiqué.

Pour recommandation au conseil.

Le comité est informé que le comité social des employés propose qu'un ajout soit apporté à la Politique sur les conditions d'emploi pour les employés non syndiqués, afin de refléter la contribution des employés au fond du comité social. Le montant de la contribution serait de 1 \$ par semaine et ledit montant serait enlevé automatiquement sur la paie de chaque employé non syndiqué.

Des membres du comité se demandent si c'est légal d'imposer une telle déduction à tous les employés non syndiqués et si un employé peut refuser cette déduction dans le futur. Suite aux discussions, l'administration municipale va faire les recherches sur ces questions.

Résolution: 2025-177-CP

Proposé par Yolán Thomas

Appuyé par Rita Benoit

QU'il soit recommandé d'aller de l'avant avec la présente modification.

ADOPTÉE

3.3 Politique sur le logement – Approbation d'une subvention.

Pour recommandation au conseil.

L'administration municipale présente une demande d'un promoteur pour avoir une subvention financière pour l'aménagement de logements. Le comité prend aussi connaissance d'un memorandum du gestionnaire du développement économique et de l'innovation.

Résolution: 2025-178-CP

Proposé par Chantal Mazerolle

Appuyé par Yolán Thomas

QU'il soit recommandé d'accepter la présente demande de subvention financière pour le développement de logements.

ADOPTÉE

3.4 Vente d'un terrain municipal, rue Céline.

Pour recommandation au conseil.

Suite à une demande pour acquérir une rue future sur la rue Céline, l'administration municipale présente une contre-offre du demandeur, une offre d'achat d'un voisin ainsi qu'une lettre d'objection d'un autre voisin.

Résolution: 2025-179-CP

Proposé par Réaldine Robichaud

Appuyé par Yolán Thomas

QU'il soit donné comme directive à l'administration municipale de refuser la contre-offre du demandeur.

ADOPTÉE

Résolution: 2025-180-CP
Proposé par Yolane Thomas
Appuyé par Joanne Doiron

QU'il soit recommandé que la municipalité ne procède pas à la vente dudit terrain.

ADOPTÉE

3.5 Demande d'autorisation – Article 98 du Plan rural - Chemin Mariette, NID 20161683.

Pour recommandation au conseil.

Le comité est informé que les propriétaires de ce terrain (NID 20161683) sur un chemin privé à Haut-Sheila veulent avoir l'autorisation de la municipalité en vertu de l'article 98 du Plan rural pour y permettre un nouveau bâtiment, soit une habitation. L'administration municipale informe le comité que le terrain est occupé par une roulotte de voyage et que l'accès à ce terrain se fait à partir d'un chemin privé intitulé chemin Mariette. Celui-ci a une longueur d'environ 120 mètres et d'une largeur d'environ 4 mètres. Il n'y a présentement pas de cul-de-sac sur celui-ci. Par contre, il y a une autre sortie pour le chemin Mariette, soit vers le chemin de la Pointe. Cette sortie est plus un sentier qu'un chemin et la municipalité ne peut confirmer si ce chemin est déneigé en hiver. Il y a présentement un chalet et une habitation sur ce chemin privé.

Étant donné qu'il n'y a pas de cul-de-sac officiel, le comité est informé que la municipalité ne peut garantir un accès pour que les véhicules d'urgence puissent faire un virage, surtout en hiver. Selon la carte, il serait difficile de faire un cul-de-sac sur le terrain du demandeur. À noter que dans des dossiers similaires, le conseil a refusé ladite demande.

Résolution: 2025-181-CP
Proposé par Rita Benoit
Appuyé par Chantal Mazerolle

QU'il soit recommandé de ne pas accepter la présente demande, mais que la municipalité serait prête à reconsidérer la présente demande advenant l'aménagement d'un cul-de-sac.

6 OUI
4 NON

ADOPTÉE

3.6 Demandes du conseil récréatif de St-Pons.

Pour recommandation au conseil.

L'administration municipale présente une demande du conseil récréatif de St-Pons pour que la municipalité aménage les salles de bains du Centre communautaire de St-Pons pour les personnes à mobilité réduite. Le conseil récréatif de St-Pons demande aussi pour l'achat d'un défibrillateur cardiaque et la réparation de gouttières.

Selon des membres du comité, c'est de la responsabilité de la municipalité de rendre ces salles de bains accessibles étant donné que le bâtiment appartient à la municipalité.

Résolution: 2025-182-CP

Proposé par Rita Benoit

Appuyé par Réaldine Robichaud

QU'il soit donné comme directive à l'administration municipale de voir aux coûts pour permettre l'accessibilité des salles de bains du Centre communautaire de St-Pons aux personnes à mobilité réduite.

ADOPTÉE

Résolution: 2025-183-CP

Proposé par Rita Benoit

Appuyé par Dianna May Savoie

QU'il soit recommandé que la municipalité procède à l'achat d'un défibrillateur cardiaque pour le Centre communautaire de St-Pons.

ADOPTÉE

Résolution: 2025-184-CP

Proposé par Pierre Morais

Appuyé par Dianna May Savoie

QU'il soit donné comme directive à l'administration municipale de faire l'inspection des gouttières du Centre communautaire de St-Pons et de faire les réparations nécessaires.

ADOPTÉE

3.7 Demande de rendre praticable un chemin privé.

Pour information et suivi.

L'administration municipale présente une demande d'une citoyenne pour que la municipalité fasse la réparation d'un chemin privé afin de rendre celui-ci accessible aux véhicules d'urgence. Le comité est informé que ce chemin privé n'appartient pas à la municipalité. Un membre du conseil a également rencontré la demanderesse et suggère que l'administration municipale rencontre les propriétaires du chemin privé afin que ceux-ci fassent la réparation de celui-ci. Le maire informe le comité que c'est la responsabilité des résidents de faire des pressions auprès des propriétaires du chemin privé. Un membre du comité demande s'il est possible de faire partie d'une rencontre entre les résidents et les propriétaires. Le maire dit que le membre du conseil a le droit d'aller à une telle réunion, mais pas comme représentant de la municipalité, sauf s'il a été nommé par le conseil municipal à cet effet.

Suite aux discussions, il n'y a aucune recommandation ou directive des membres du comité.

3.8 Demande de changer le nom d'un accès privé.

Pour information et suivi.

L'administration municipale présente une demande des propriétaires de l'accès privé intitulé rue Alfred afin de changer le nom de celui-ci pour le renommer allée Oasis. Un membre du comité demande qui peut autoriser un tel changement.

Résolution: 2025-185-CP

Proposé par Réaldine Robichaud

Appuyé par Yolan Thomas

QU'il soit donné comme directive à l'administration municipale de vérifier auprès du ministère de la Sécurité publique et auprès du service 911 qui peut approuver des changements de nom pour les accès privés.

ADOPTÉE

3.9 Demande pour participer au défilé du 15 août 2025.

Pour recommandation au conseil.

L'administration municipale présente une demande du Club VTT La Randonnée Nord-Est pour que les VTT puissent participer au défilé du 15 août prochain. Le comité est informé que la demande comprend aussi la permission pour que les VTT puissent utiliser les rues municipales afin de se rendre au lieu de rassemblement du défilé. Le comité est aussi informé que pour la rue Principale, cela prend également l'autorisation du ministère des Transports.

Un membre du comité demande comment un membre du conseil peut savoir si l'administration a fait le suivi d'une directive.

Résolution: 2025-186-CP
Proposé par Joanne Doiron
Appuyé par Guy Basque

QU'il soit recommandé que les VTT puissent participer au défilé du 15 août 2025.

ADOPTÉE

Résolution: 2025-187-CP
Proposé par Guy Basque
Appuyé par Joanne Doiron

QU'il soit donné comme directive à l'administration municipale de vérifier avec le ministère des Transports pour les autorisations afin de permettre la circulation de VTT sur certaines routes municipales.

IL EST ÉGALEMENT ENTENDU QUE l'administration municipale fasse connaître au conseil municipal le suivi de cette directive.

ADOPTÉE

3.10 Acquisition d'un terrain municipal – Rue Hall.

Pour recommandation au conseil municipal.

Le comité est informé que suite à l'entente pour la vente d'un terrain sur la rue Hall, l'acheteur avait demandé d'utiliser les toilettes et vestiaires de l'aréna. Une rencontre a eu lieu entre les services communautaires et l'acheteur et ceux-ci ont recommandé que l'entente soit modifiée pour permettre à l'acheteur d'utiliser les toilettes du terrain de balle-molle ainsi que le stationnement de l'aréna.

Un membre du comité questionne le fait qu'un entrepreneur privé va utiliser des équipements municipaux.

Résolution: 2025-188-CP
Proposé par Réaldine Robichaud
Appuyé par Rita Benoit

QU'il soit donné comme directive à l'administration municipale de finaliser l'entente tel que recommandé.

9 OUI
1 NON

ADOPTÉE

4. AUTRES

4.1 Sentier plein air.

Pour information.

Un membre du comité demande pour une mise à jour sur le projet d'un sentier à Pont-Landry. L'administration municipale informe le comité que la municipalité est toujours en attente d'un permis du ministère des Transports.

4.2 Mendiants - Superstore.

Pour information et suivi.

Un membre du comité dit qu'il a reçu des plaintes de citoyens sur la présence de personnes qui sollicitent les clients du Superstore de façon un peu trop agressive.

Résolution: 2025-189-CP

Proposé par Yolane Thomas

Appuyé par Joanne Doiron

QU'il soit donné comme directive à l'administration municipale de voir à la réglementation sur la mendicité qui a été adoptée dans d'autres municipalités.

ADOPTÉE

4.3 Parc d'eau.

Pour information.

Un membre du comité demande quand est prévue la date d'ouverture pour le parc d'eau et s'il va y avoir des clôtures.

4.4 Piste de danse au Marché Centre-Ville.

Pour information et suivi.

Un membre du comité demande que la municipalité répare la piste de danse du Marché Centre-Ville. Le maire informe le comité qu'il n'y a pas de piste de danse au Marché Centre-Ville, seulement une estrade.

Résolution: 2025-190-CP

Proposé par Joanne Doiron

Appuyé par Guy Basque

QU'il soit donné comme directive à l'administration municipale de faire une évaluation des coûts pour une piste de danse au Marché Centre-Ville et de revenir au conseil municipal avec cette évaluation.

ADOPTÉE

4.5 Visite du premier ministre.

Pour information.

Un membre du comité demande une mise à jour sur la visite du premier ministre canadien ainsi que des sujets de discussion.

4.6 Comité de l'environnement.

Pour information et suivi.

Un membre du comité demande quand sera la prochaine date pour le Comité de l'environnement.

Résolution: 2025-191-CP

Proposé par Réaldine Robichaud

Appuyé par Yolane Thomas

QU'il soit donné comme directive à l'administration municipale d'arriver avec une date pour la prochaine réunion du Comité de l'environnement.

ADOPTÉE

4.7 Terrain de jeux.

Pour information

Un membre du comité demande s'il y a eu un suivi qui a été fait afin de connaître les coûts pour déménager le terrain de jeux situé en arrière de l'ancien hôtel de ville.

5. DOSSIERS POUR DISCUSSIONS À HUIS CLOS

Résolution: 2025-192-CP

Proposé par Guy Basque

Appuyé par Pierre Morais

QUE le conseil se réunisse en huis clos conformément à l'article 68 de la Loi sur la gouvernance locale.

ADOPTÉE

5.1 Article 68(1) c) Questions de renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes financières pour une personne ou pour le gouvernement local ou qui risqueraient de compromettre des négociations entreprises.

Le présent point est discuté sans la présence du public en conformité avec l'article 68(1) c) Questions de renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes financières pour une personne ou pour le gouvernement local ou qui risqueraient de compromettre des négociations entreprises.

5.2 Article 68(1) g) Questions de litiges actuels ou potentiels touchant le gouvernement local.

Le présent point est discuté sans la présence du public en conformité avec l'article 68(1) g) Questions de litiges actuels ou potentiels touchant le gouvernement local.

Résolution: 2025-205-CP
Proposé par Guy Basque
Appuyé par Rita Benoit

QUE le huis clos cesse.

ADOPTÉE

6. LEVÉE DE LA RÉUNION

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller Guy Basque propose que la réunion soit levée à 21h12 approximativement.

Joey Thibodeau, Greffier municipal